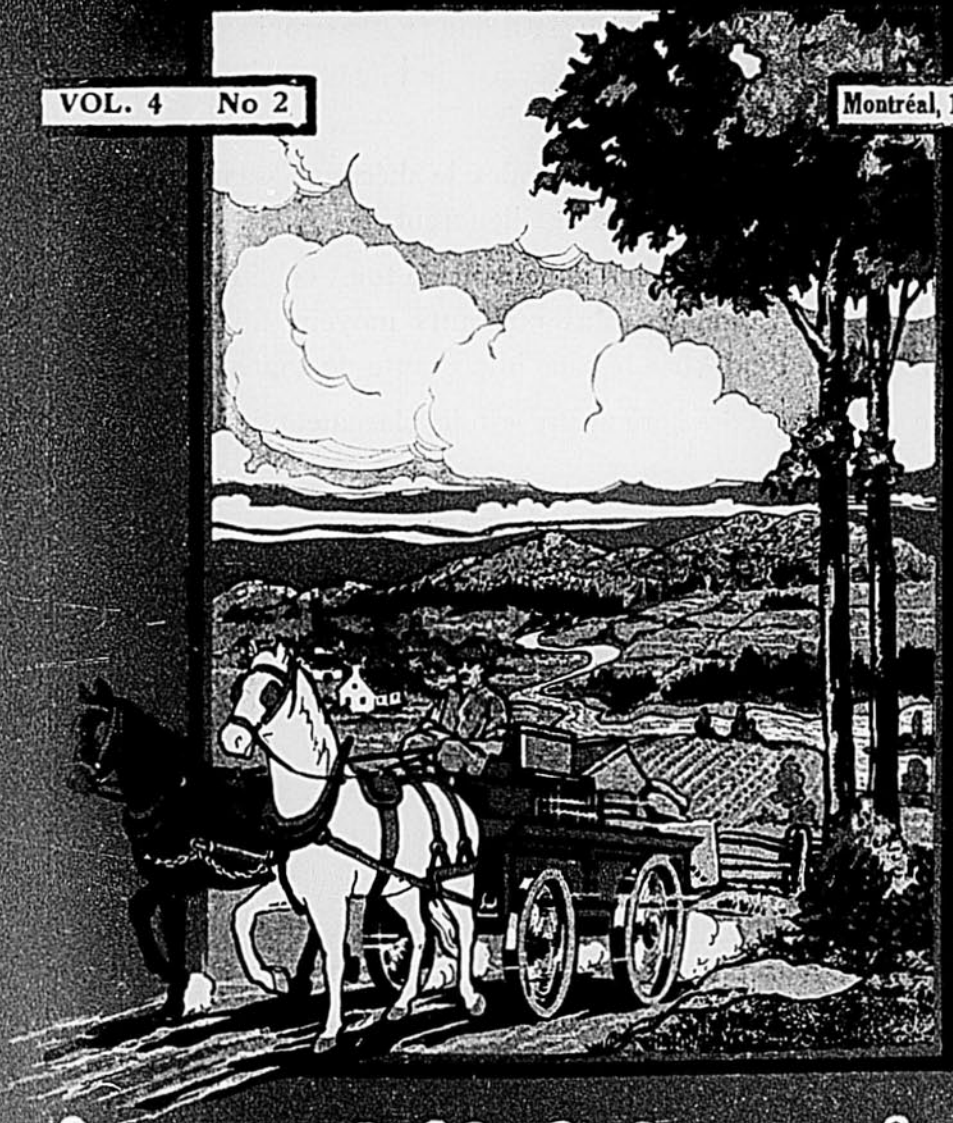


Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 4 No 2

Montréal, 18 Jan. 1919



Journal Hebdomadaire

CONSEIL D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

1-3



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ministère de l'Agriculture est dans notre province l'agent d'avancement agricole le plus efficace, le mieux outillé, le plus important, le mieux établi qu'il y ait.

Trop de gens des classes rurales le méconnaissent ; trop de gens des classes dirigeantes l'ignorent.

C'est le ministère le plus important de tous, celui qui devra avoir à sa disposition les plus puissants moyens financiers— puisqu'il active l'industrie la plus importante de toutes.

Le ministère de l'Agriculture est le placement le plus sûr qu'ait la nation.

Il faut que tous les citoyens de cette province et, naturellement, d'une manière toute spéciale, les cultivateurs sachent bien que la sauvegarde et l'avancement des intérêts agricoles de cette province sont confiés à ce ministère ; que rien ne se fait en matière de progrès qui n'ait été suivi ou encouragé par lui ; que ses fonctionnaires, ses agronomes et ses experts sont absolument au service des classes rurales et que dans toutes les branches de la pratique agricole ils peuvent donner des directions éclairées et profitables ; que les municipalités prospères, comme les individus, sont celles qui ont demandé et suivi les méthodes par eux préconisées ; que les différents services dont se composent le ministère suscitent, surveillent, stimulent, guident, défendent et encouragent moralement et financièrement les initiatives agricoles de notre province, qu'elles soient publiques ou privées.

Le Ministère de l'Agriculture.

“LE BULLETIN DES AGRICULTEURS”

ORGANE DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

**REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIERE — AVICULTURE —
APICULTURE — ACTUALITES AGRICOLES**

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 65, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au “ Directeur du Bulletin ”

ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées..... \$0.50 par an.
Non Sociétaires..... 1.50 “ “

TARIF DES ANNONCES :

Pour ¼, ½ ou 1 page : demander conditions au “ Directeur ”. Pour petites annonces : 50c pour chaque insertion de 25 mots ou moins ; 1 cent par mot additionnel.

Toute annonce sujette à l'approbation du “ Directeur ”.

Vol. 4

Montréal, le 18 Janvier 1919

No 2

SOMMAIRE

	PAGES
Marché.....	2-3
Editorial—Beurre et Fromage— <i>Le système de la Coopérative des Fromagers,</i> INTERIM	4
Coopération Agricole— <i>Faisons de la publicité,</i> JEAN TRUDEL	5
Industrie laitière— <i>Où en était notre industrie fromagère avant la loi de 1912,</i> E. BOURBEAU	6
La Basse Cour— <i>La comptabilité en aviculture,</i> RAOUL DUMAINE	7
Causerie Agricole— <i>L'Association des éleveurs de la poule canadienne Chanteclerc,</i> FERD LAROSE	8
Revue de Presse— <i>L'homme qui lit</i>	9
Chronique Agricole— <i>Un fonctionnaire est parti,</i> (suite) A. LETOURNEAU	10-11-12
Calendrier avicole pour Janvier.....	13
Notes, petites annonces, etc.....	14

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.
Ce sont les prix qui ont été obtenues et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

Semaine du 18 Janvier

BEURRE

No. 1.....	54c
No. 2.....	53c

Marché très ferme et à la hausse.

FROMAGE

Blanc No 1.....	24¾c
" No 2.....	24¾c
" No 3.....	23¾c

Coloré No 1.....	24¾c
" No 2.....	24¾c
" No 3.....	23¾c

La commission prend encore les quelques lots qui sont expédiés.

OEUFs

Strictement frais.....	64c
" Petits frais ".....	58c
No 1.....	53c

Marché faible. Nous conseillons à ceux qui ont des œufs frais de les expédier immédiatement.

SIROP D'ERABLE

En canistres de ¼ ou 1 gallon impérial :

No 1.....	\$1.75
No 2.....	1.65
No 3.....	1.55

En canistres ou barils de 5 gallons ou plus :

No 1.....	\$1.55
No 2.....	1.45
No 3.....	1.35

SUCRE D'ERABLE

No 1.....	26½c
No 2.....	26c
No 3.....	25c

Marché très ferme aux prix de la dernière hausse.

MIEL

Miel extrait :—

Blanc No. 1.....	22c
" No. 2 (ou ambré No. 1).....	21c
" No. 3 (ou ambré No. 2).....	20c
Brun No. 1.....	17½c
" No. 2.....	16½c
" No. 3.....	15½c

Marché plus faible et à la baisse.

FEVES

Blanches No 1 (triées à la main).....	8c la livre
" No 2.....	7c la livre
" No 3.....	5½c la livre

Jaunes et autres variétés No 1.....	6½c la livre
" " " No 2.....	6c la livre
" " " No 3.....	5c la livre

Marché stationnaire.

LAINE

Lavée No 1.....	69c la livre
" No 2.....	68c la livre
" No 3.....	66c la livre
Non lavée No 1.....	45c la livre
" No 2.....	44c la livre
" No 3.....	42c la livre

Le marché continue d'être à la baisse. La demande est nulle.

VOLAILLES ABATTUES

POULETS

Extra choix.....	37c
Choix.....	35c
No 1.....	33c
No 2.....	30c
No 3.....	27c
Rebuts.....	17c

POULES

No 1.....	30c
No 2.....	28c
No 3.....	24c
Rebuts.....	19c
Coqs.....	15c

DINDES

No 1.....	41c
No 2.....	39c
No 3.....	37c

OIES

No 1.....	27c
No 2.....	26c
No 3.....	25c

Marché ferme.

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

PIGEONS VIVANTS

Le couple.....35c

LAPINS VIVANTS

Lapins.....\$1.00 à \$1.50 le couple

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

No 1.....22c

No 2.....20c

No 3.....18½c

No 4.....16c

Marché ferme.

PORCS ABATTUS

Marché tout-à-fait inactif et indécis. Voir remarque à ce sujet à la page des notes.

AGNEAUX ABATTUS

Agneaux No 1.....21c

" No 2.....19½c

" No 3.....18c

" No 4.....16c

Marché ferme.

Moutons No 1.....16½c

" No 2.....15c

" No 3.....13c

" No 4.....10½c

Marché à la baisse.

PEAUX

Pesant moins de 50 lbs.....17½c

" de 50 à 65 lbs.....17c

" de 65 lbs et plus.....16c

Peaux de moutons.....\$1.75 à \$2.50 chacune

Peaux de veaux de champs.....19c la livre

Peaux de chevaux \$6.00 à \$7.00 chacune, suivant la grandeur.

Le marché semble se maintenir assez ferme.

ANIMAUX VIVANTS

vendus par chars complets seulement.

BOUVILLONS (steers)

Choix.....12c

No 1.....10½c

No 2.....9½c

No 3.....7c

No 4.....6c

TAURES

No 1.....9c

No 2.....8c

No 3.....7½c

No 4.....6½c

Bœuf d'un an et demi ou tauraille:.....6¼c

TAUREAUX

No 1.....8½c

No 2.....7c

No 3.....6¼c

Marché ferme.

Les animaux vivants expédiés par chemin de fer G. T. R. doivent de préférence être adressés à l'abattoir de l'Ouest.

VACHES

No 1.....9½c

No 2.....8c

No 3.....7c

No 4.....6¼c

No 5 (très maigre).....5¾c

AGNEAUX

No 1.....14c

No 2.....13½c

No 3.....13c

MOUTONS

No 1.....8c

No 2.....7½c

No 3.....7c

VEAUX

Veaux de champs.....5½c



EDITORIAL

BEURRE ET FROMAGE

Le Système de la Coopérative des Fromagers

Il se tenait récemment à Belleville, une grande convention de l'Association d'Industrie Laitière de l'Est de l'Ontario. Monsieur J. A. Ruddick, Commissaire Fédéral de l'industrie laitière y prononçait un grand discours, dans lequel il disait, entre autres choses :

“ La guerre nous a démontré que le système de vente de beurre et du fromage en vigueur jusqu'ici dans notre pays n'est plus de mise, n'est plus pratique. L'expérience que nous avons faite en ces deux dernières années, alors que tout le beurre et le fromage exportés ont été classés en catégories bien définies et payés strictement d'après leur qualité, a été tellement concluante que la voie est maintenant toute ouverte pour la mise à exécution d'un plan que nous chérissons depuis longtemps. Ce plan est le suivant :

“ Tout le beurre et le fromage devraient être expédiés régulièrement des fabriques dans un entrepôt central à Montréal, pour là y être classifié par un expert du gouvernement puis ensuite mis à l'enchère et adjugé au plus haut enchérisseur, suivant la qualité de chaque lot. Ce plan offre des avantages substantiels d'abord aux fabriques en particulier, puis à l'industrie elle-même en général, et ne comporte pas par ailleurs de désavantages. Cela réduira le coût de mise sur le marché et par le fait même ce sera autant d'ajouté sur le prix de vente dont bénéficieront les producteurs. Les fabriques n'auront pas à retenir les services d'un vendeur. Les exportateurs par contre n'auront pas à payer un acheteur à la campagne et par conséquent pourront payer plus aux producteurs à même ce qu'ils économiseront sur les frais d'achat. Les frais d'enchère seront une bagatelle, toute proportion gardée. Quant aux frais de transport par chemin de fer, de charroiyage, d'entreposage, de préparation, etc., ils seront les mêmes qu'auparavant.

“ Par contre le paiement du beurre et du fromage suivant la qualité est un moyen particulièrement efficace d'obtenir l'amélioration de la qualité des produits et de faire maintenir cette qualité à un haut degré de supériorité.”

Mais, se diront nos lecteurs, ce n'est ni plus ni moins que le système que la Coopérative des Fromagers a inauguré, il y a déjà neuf ans et qu'elle continue de mettre en pratique avec un succès toujours grandissant”. Précisément ! Et Monsieur J. A. Ruddick l'a dit à ceux qui étaient présents à cette convention et son discours a été reproduit dans la plupart des grandes revues agricoles de l'Ontario et du pays tout entier. Il n'a pas même hésité à déclarer que la qualité moyenne du beurre et du fromage de la province de Québec qui est mise sur le marché par l'entremise de la Coopérative des Fromagers est de beaucoup supérieure à la moyenne de la qualité de ces produits mis en vente par d'autres entreprises.

Et voilà comment l'on en est venu à suggérer aux fabricants de beurre et de fromage de la Province de l'Ontario, d'adopter, dans leur propre intérêt un système de classification et de vente depuis longtemps en vigueur dans la province de Québec. L'Ontario n'aime pas à se faire faire la leçon par Québec (cette province arriérée !) Mais de se le faire dire comme ça, publiquement, un grand nombre de nos bons amis de l'autre province ont dû en recevoir un choc dont ils ne se remettront pas aisément. Pourtant ils devront se résigner à l'admettre. D'ailleurs ce n'est pas nous qui le disons, mais un haut personnage officiel. “ Nous sommes plus avancés qu'eux sous ce rapport.”

INTERIM

COOPERATION AGRICOLE

Faisons de la publicité

La loi oblige chaque société coopérative agricole à tenir annuellement, dans le cours du mois de janvier, une assemblée générale de ses sociétaires, à laquelle doit être soumis un rapport complet des opérations de l'année, certifié par le secrétaire et le vérificateur des comptes.

La loi va même jusqu'à préciser les détails que doit contenir ce rapport : la liste complète des sociétaires, le nombre des actions souscrites, le montant versé sur le capital, l'actif et le passif de la société, et un état détaillé des profits et des pertes.

Pour sa part la Coopérative des Fromagers a déjà fait ce relevé complet de ses affaires pour l'année qui vient de se terminer. Ce bilan, dûment certifié et approuvé, a été étudié et accepté par les directeurs et il sera soumis à l'assemblée générale des sociétaires qui sera tenue le 31 janvier courant, au Bic, comté de Rimouski. Il sera en outre publié en entier dans le Bulletin des Agriculteurs, aussitôt après son adoption par l'assemblée générale.

Or c'est précisément la suggestion que nous voulons aujourd'hui faire à toutes les sociétés coopératives agricoles de notre Province : publier leur rapport annuel dans notre journal. "Le Bulletin des Agriculteurs" peut prétendre, à bon droit, ce nous semble, être l'organe officiel des coopérateurs de la province de Québec ; c'est donc l'organe tout indiqué pour de la publicité de ce genre et nous avons lieu de croire qu'elle serait profitable sous tous rapports.

On parle beaucoup de coopération agricole, jusque dans les endroits les plus éloignés de notre province. Mais c'est notre conviction qu'il y a une foule de gens, de cultivateurs même, qui en sont encore à croire que ce n'est qu'une idée abstraite, dont on n'a pas encore fait l'expérience chez nous : d'autres qui croient que le seul essai de coopération agricole est celui de la Coopérative des Fromagers. La publication dans le "Bulletin des Agriculteurs", qui pénètre chez la meilleure classe des cultivateurs de notre province, de 100 et même 200 rapports de coopérative de paroisses bien vivantes, bien actives, les tirerait vite de leur erreur ; cela démontrerait que la période d'expérimentation est depuis longtemps chose du passé et suggérerait certainement à un grand nombre de gens dévoués l'idée de doter leurs localités de semblables institutions.

Ce serait donc un excellent moyen de travailler à l'expansion du mouvement coopératif agricole dans notre province.

Cette publication aurait encore l'effet d'un stimulant énergique pour les sociétés coopératives elles-mêmes : elle créerait entre elles une salubre émulation.

Toutes les sociétés en effet ne pourront produire un même rapport. Certaines d'entre elles ont fait durant la dernière année des affaires considérables et obtenu un résultat final excellent ; d'autres ont fait des affaires considérables avec un résultat moins bon ; d'autres encore ont exploité avec succès le commerce de tel produit agricole, tandis qu'elles n'ont eu, dans le commerce de tel autre produit, que des déboires. Ce seront autant de leçons dont pourront profiter ceux qui ont la direction des sociétés coopératives à la campagne. Si telle société a fait des affaires d'or dans la vente des œufs, pourquoi, se dira-t-on, notre société ne pourrait-elle en faire autant ? Si telle autre société a pu organiser de façon pratique l'expédition de chers d'animaux vivants à la Coopérative des Fromagers durant l'automne de 1918, quelles sont les raisons qui ont empêché notre société d'obtenir le même succès ? Si la solution ne peut être trouvée dans le rapport même, du moins l'on aura une adresse toute indiquée où s'adresser pour avoir des renseignements complets.

Telle société tient cette année la tête, tant pour le nombre des sociétaires, le chiffre total des affaires, que pour l'excellence des résultats. "Nous sommes capables de faire tout aussi bien et même mieux, se diront des directeurs et gérants actifs ; nous le démontrerons bien au rapport de l'an prochain." Et l'on se mettra au travail avec plus d'ardeur, dès le début de la présente année, afin d'égaliser, sinon de surpasser le succès de telle autre société.

Pour toutes ces raisons, "Le Bulletin des Agriculteurs" fait donc aux sociétés coopératives de paroisse l'offre de publier leur rapport annuel. Evidemment, ce rapport devra être rédigé de façon claire et concise ; mais l'on acceptera en même temps avec plaisir un court commentaire sur les opérations de l'année. Ces rapports ne pourront être tous publiés en même temps, mais chaque numéro de notre journal pourra en contenir un, ou plusieurs même, suivant l'ordre de réception. Cette publication sera commencée immédiatement après la publication du rapport détaillé de la Coopérative des Fromagers.

JEAN TRUDEL.



Où en était notre industrie fromagère avant la Loi de 1912

Il arrive assez fréquemment qu'il devient nécessaire de faire des améliorations à une chose qui est bonne, dans le but de la rendre meilleure ; mais, avant de faire ces améliorations, il convient de se rendre compte aussi exactement que possible des conditions de la chose que l'on projette d'améliorer.

Comme l'Industrie Laitière ne fait pas exception à cette règle, nous avons cru que le premier pas à faire était bien de s'assurer de ces conditions, surtout au point de vue de sa permanence et de la loi qui la régit.

Pour améliorer d'une façon permanente notre industrie fromagère, il faut se demander avant tout : est-elle assise sur une base assez solide ? parce qu'il ne serait pas plus pratique ni plus profitable de donner des conseils pour obtenir des améliorations qui ne seraient que passagères, que de dépenser de l'argent à embellir un édifice qui n'aurait pas de fondations solides.

À cette question nous pouvons répondre : oui ; les bases sont solides, et si nous entendons parfois du bruit, il ne faut pas s'alarmer, mais se dire : les fondations sont bonnes et il ne s'agit que de terminer l'édifice, en consolidant les parties qui ont été, par l'épreuve, trouvées trop faibles.

Il ne faut pas perdre de vue que cette industrie est plutôt jeune et qu'elle s'est développée très vite. L'on eût tôt fait de s'apercevoir que c'était une affaire payante et tout le monde en voulait, chacun à sa porte, bien entendu, mais l'excès des bonnes choses constitue toujours un abus. Il fallait donc un frein à cette pratique de bâtir des fromageries n'importe où et n'importe comment. C'est dans ce but que la loi de 1912 a été passée obligeant les personnes qui désiraient bâtir une fabrique de beurre ou de fromage d'avoir un permis de construire, et s'engageant, si le permis était accordé, de construire cette fabrique suivant les plans du Gouvernement, à défaut, le permis d'exploiter l'établissement est refusé.

La multiplication des fabriques a eu pour effet de multiplier le nombre de fabricants, et

évidemment, l'on n'était pas plus exigeant souvent pour les fabricants que pour les fabricques. Pour arrêter cet abus, un article de cette loi (1912) oblige les fabricants de se munir de certificat de compétence ou permis, pour avoir le droit de fabriquer, et cette même loi oblige encore les propriétaires de fabrique, pour avoir leur permis d'exploitation, de n'employer comme fabricant en chef qu'un ouvrier ayant une des qualifications mentionnées plus haut.

Depuis cette date, les personnes désireuses d'établir une nouvelle fabrique sont donc obligés d'obtenir du Département de l'Agriculture un permis. Il n'est peut-être pas hors de propos de dire que ce permis n'est accordé qu'après une enquête minutieuse faite par un officier du Département.

Cette loi a grandement contribué à améliorer la qualité des produits laitiers en éliminant les mauvais fabricants, et en obligeant les propriétaires de fabriques de bâtir des établissements au moins convenables.

Cette même loi pourvoit encore à tirer au clair, dans une série d'articles d'application plutôt difficile, il est vrai, une situation qui aurait pu causer des ennuis sérieux. Je veux parler du cas de certaines fabriques qui étaient en opération avant 1912 après avoir été dûment enregistrées. De ces fabriques, un très grand nombre n'étaient pas dans des conditions idéales, mais elles étaient nombreuses pour qu'il fût possible, sans exposer un grand nombre de patrons d'être privés totalement des services d'une fabrique, d'exiger que chacune d'elles se mit dans les conditions exigées par la loi. Les plus mauvaises d'entre elles sont éliminées graduellement par le Département de l'Agriculture qui ordonne leur fermeture sur un rapport d'un inspecteur.

Ce résumé nous donne une assez juste idée des conditions de notre industrie laitière, avant 1912 et nous servira dans les quelques conseils que nous nous proposons de faire suivre.

E. BOURBEAU,

Inspecteur général des fromageries.



La Comptabilité en Aviculture

Chez les hommes d'affaires et les industriels, il est une sage pratique qui consiste à faire un inventaire sérieux sur la situation financière de leur commerce ou de leur industrie au commencement de chaque année, et ce afin de savoir si tel commerce ou telle industrie est exploitée à perte ou à profit. Par ce moyen, ils en viennent souvent à la conclusion que telle sous-industrie a besoin d'être exploitée différemment pour être payante, que telle autre doit être éliminée pour ne pas faire perdre les bénéfices tirés d'autres sources.

Pourquoi n'en serait-il pas de même chez nos cultivateurs, rien de plus facile de tenir sur une même feuille un compte assez exact, tout en étant clair et pratique, des recettes et des dépenses de vos basses-cours par exemple.

Dans la colonne des dépenses l'on ne doit pas entrer que les grains achetés dans le commerce, mais aussi tous les grains et légumes cultivés sur la ferme ainsi que les déchets de table qui auraient une valeur ailleurs dans l'alimentation des autres animaux.

En retour dans la colonne des recettes il ne faut pas faire figurer que les œufs et volailles vendus aux marchands ou à la Coopérative, mais aussi tous les œufs et toutes les volailles consommés par la famille et estimés au prix du marché, sans oublier la plume et le si riche fumier de volailles utilisés sur la ferme.

Voici l'exemple d'une tenue de livre d'un ami aviculteur de Warwick que j'avais le plaisir de visiter le 26 décembre dernier. Il faut que je vous dise que mon ami est un marchand, et qu'il se rend compte d'une manière exacte de ce que ses poules dépensent et lui rapportent.

Au 1er avril 1918 M. T. M. Pépin débuta en aviculture par les achats suivants :

DEPENSES

23 poules communes à \$1.25 chacune...	\$28.75
50 poussins Rhode-Island-Rouges à 30 cts pièces.....	15.00
12 poules et 2 coqs R. I. R. à \$2.00....	28.00
Frais d'Expresse.....	1.85
1 coq R. I. R.....	5.00
1 coq et une poulette "Chanteclerc"....	6.50
Frais de transport.....	0.85
Grains consommés par tous les sujets du 1er avril au 26 décembre.....	147.09

\$233.04

Dans le même espace de temps M. Pépin a vendu :

RECETTES

12 poules et 2 coqs.....	\$13.00
60 poulets et poulettes vendus pour la reproduction et pour la chair.....	92.59
23 poules et 4 poulettes vendus en décembre pour la chair.....	40.50
Œufs vendus pour incubation et alimentation.....	87.09

Recettes.....	\$233.18
Dépenses.....	233.04

000.14

Comme l'indique le petit état de compte ci-haut donné les recettes de la basse-cour de M. Pépin ont été 0.14 cts de plus que les dépenses et en plus il possédait des sujets et du grain pour la valeur suivante :

Grain payé et non consommé à date..	\$10.00
15 poulettes R. I. R. à \$3.00 pièce....	45.00
3 poulettes R. I. R. à \$1.50 pièce....	4.50
1 coq R. I. R. à \$5.00.....	5.00
1 chapon R. I. R. à \$3.00.....	3.00
2 sujets "Chanteclerc".....	6.50
5 poules Wyandottes Blanche à \$2.00..	10.00
	\$84.00
	.14

Surplus des recettes sur dépenses... \$84.14

Voilà un aviculteur "homme-d'affaire" qui peut affirmer à nos lecteurs et chiffres en mains, que sa basse-cour après neuf mois d'opération lui laisse comme bénéfice nets des volailles et du grain pour une valeur marchande de \$84.00 en plus les 14cts excédant des recettes sur les dépenses, ce qui fait comme profits nets la jolie somme de \$84.14 en neuf mois seulement, et je puis en toute sécurité vous affirmer qu'au 1er avril 1919 M. Pépin aura réalisé au-delà de \$100.00 de profits nets avec une petite basse-cour de famille.

Pour obtenir de semblables résultats n'élevez que des poulets de race pure et de bonne lignée de pondeuses, et nés à bonne heure, nourrissez-les copieusement afin qu'ils se développent rapidement ; une poulette née à bonne heure et bien développée pond en octobre, novembre et décembre, alors que les œufs peuvent être vendus par la Coopérative des Fromagers à 70 cts la douzaine.

RAOUL DUMAINE, I. A.



L'Association des Eleveurs de la Poule Canadienne Chanteclerc

1.—SON ORIGINE

Le premier mars 1918 se tenait la première réunion des membres de l'Association des Eleveurs de la poule canadienne "Chanteclerc", dans la salle du Comptoir Coopératif, à Montréal. C'est à cette convention que fut fondée l'Association qui devait pour ainsi dire piloter la nouvelle poule dans le monde avicole.

Cette oiseau est la création du frère Wilfrid O.C.R., Régisseur de la Basse-cour de La Trappe et professeur à l'Institut Agricole d'Oka. Elle est le résultat de sa longue expérience et de sa connaissance technique et pratique de cette importante branche de l'agriculture.

Depuis de nombreuses années—au-delà de dix ans—l'humble religieux travaillait ardemment, dans le petit vallon solitaire où sont localisés ses poulaillers, à doter son pays d'une poule d'origine canadienne. Il a procédé lentement, méthodiquement, afin de faire acquérir à sa création des marques bien distinctives, bien caractéristiques et surtout de hautes qualités qui la destinait à devenir, avec un contrôle et une sélection rigoureuse, un produit de première valeur au pays.

Telle qu'elle est, la Chanteclerc est une poule blanche à crête en bourrelet et à barbillons à peine perceptibles. C'est une poule à deux fins, bonne pondeuse d'hiver, active et très rustique, qualités maîtresses dues à la fusion de sangs étrangers. Le poids Standard est le suivant : coq, 9 livres ; poule, 7 livres ; cochet, 8 livres ; poulette, 6½ livres.

La Poule Chanteclerc est le produit de croisements effectués entre cinq races bien connues de nos cultivateurs : Cornouaille, Livourne, Rhode-Island, Wyandotte et Plymouth Rock.

De la première elle tient son tempérament vigoureux, sa chair abondante et délicate, sa crête typique, ses barbillons réduits et ses allures vives. Les autres lui ont conférés ses qualités de pondeuse, son poids lourd et la couleur de son plumage.

Pour conserver et propager cette nouvelle race le Frère Wilfrid, de concert avec des éleveurs de mérite et des amateurs avicoles, a jeté les bases de l'Association dite des Eleveurs de la Poule

Canadienne Chanteclerc, la première de son genre au pays.

Afin de mieux assurer la fixité des sujets, défense fut faite, dès l'abord, aux éleveurs, d'exposer leurs sujets, de vendre des œufs ou des poussins pour la reproduction, d'inscrire leur nom dans les catalogues officiels des Expositions de Comté... Le contrôle absolu des sujets fut laissé au Bureau de Direction. Celui-ci vient de décider l'organisation d'une exposition de volailles Chanteclerc qui se tiendra les 28, 29 et 30 janvier prochain, dans les salles du Marché Bonsecours, à Montréal. On y opérera une sélection rigoureuse et les sujets non désirables seront mis de côté afin d'être utilisés pour la consommation ou pour les œufs mais non pas pour la reproduction. Il y aura des démonstrations sur l'abattage des volailles, l'emballage, sur l'installation nécessaire à l'élevage du lapin et sur l'outillage requis pour cette industrie... De très intéressantes conférences seront données par des experts entre autres sur la manière de s'assurer une bonne ponte d'hiver et sur l'avenir de l'aviculture dans la province de Québec. Il y aura également séances publiques le 29 et le 30 avec discours du président M. A. A. Lapointe, rapport du secrétaire M. Gustave Toupin, E., E., A., distribution de prix, banquet, etc... Nous aurons l'occasion d'en reparler. Avant de terminer laissez-moi ajouter quelques réflexions qui, il me semble, sont à propos.

La création d'une race nouvelle au pays nous prouve que la spécialisation professionnelle est la base du véritable progrès industriel, commercial et agricole. Elle forme des compétences indiscutables et devient par là même un facteur d'importance primordiale dans l'ordre économique et social d'un pays.

Elle prouve également que les nôtres peuvent et savent réussir à l'occasion. Il s'agit de vouloir.

Enfin si l'on veut aller plus outre, elle permet de toucher du doigt, encore une fois de plus, à la fausseté de la légende des idées rétrogrades dont on s'est plu à entourer les institutions monastiques. Une fois de plus même dans l'ordre matériel, la pensée et le travail auront été facteurs de progrès.

FERDINAND LAROSE,

Institut Agricole d'Oka.



Revue de Presse

Coupures et Commentaires

Restriction levée..

La "Patrie" du 17 courant annoncent que le gouvernement américain a levé la restriction imposée il y a déjà quelque temps sur les exportations de grains de semences.

C'est une bonne nouvelle pour nous. On va pouvoir s'approvisionner chez nos voisins.

Evidemment il vaudrait mieux produire soi-même ce dont on a besoin...

Le prix du foin.

Le même journal annonçait ces jours-ci qu'il semble certain que les prix actuels du foin vont se maintenir d'ici la fin du mois.

Tant mieux.

Mais prévoyons une baisse...

Ils n'en veulent pas.

La "Presse" du 13 courant annonce que les cultivateurs de l'Ouest manifestent de nouveau leur intention de réclamer l'abolition des droits sur les machines aratoires américaines.

On sait que les cultivateurs de là-bas, parce qu'ils sont unis, manifestent avec efficacité.

Espérons qu'ils réussiront!

Les fabricants de machines aratoires ont fait des profits énormes durant la guerre en dépit du coût plus élevé de production.

On protège toutes les industries.

Ne pourrait-on pas protéger l'agriculture, première et essentielle industrie?

Le bacon.

De la "Patrie" du 11 courant :

Toronto : L'une des maisons d'emballage d'Ontario a reçu un cablogramme à l'effet que le gouvernement anglais était vraisemblablement pour annuler tous les contrats de bacon et de lard pour livraison future, donnant pour raison que les quantités maintenant disponibles dans le Royaume Uni sont assez grandes pour les approvisionnements de 4 mois au moins à l'avance.

Quel effet cette décision aura sur le commerce local du bacon et du lard? Il est difficile de le dire mais il semble raisonnablement assuré qu'il y aura tendance à des prix moins élevés."

Voilà une petite note à connaître.

Nouvelle revue.

Dans cette petite revue de presse agricole il est utile de signaler la publication d'une nouvelle revue "l'Abeille", périodique mensuel apicole publié à Québec. Le premier numéro a été publié ces jours-ci.

A propos d'apiculture, il est intéressant de noter que le gouvernement provincial, annonçait "la Presse" (12 janvier), va faire donner des cours d'apiculture à Montréal par deux professeurs compétents.

D'autres détails seront donnés plus tard.

Prix maximum.

Lors d'une dernière réunion des membres du (Board of Trade) de Montréal on a adopté la résolution de présenter un vœu au gouvernement fédéral à l'effet de faire lever les restrictions sur le prix fixé du blé.

Distribution gratuite.

Le "Journal d'Agriculture", numéro de janvier, annonce que le Service fédéral des tabacs, Ferme Expérimentale d'Ottawa, distribuera cette année comme par le passé des graines de tabac pour semence.

Que les intéressés se rapportent à ce journal.

Nouvelle publication.

Le Service des Publications de Québec (Ministère de l'Agriculture), vient de publier une nouvelle brochure pour distribution gratuite intitulée "Engrais et amendements", par M. H. Nagant, professeur à Oka.

Qu'on la demande.

De la "Patrie" du 14 janvier en note éditoriale les judicieuses lignes suivantes :

"Ce retour à la terre, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux l'encouragent dans le cas des soldats en leur offrant des terres gratuites et des conditions faciles d'établissement. Aucune propagande spéciale n'est faite cependant parmi les civils auxquels on ne paraît pas songer à accorder en cette occurrence des encouragements exceptionnels.

Au point de vue national, il y a pourtant de puissantes raisons pour tendre à un immense essor de l'industrie agricole, en faisant revenir à la terre les travailleurs désœuvrés des villes aussi bien que les soldats. Et ce serait maintenant le moment propice pour induire le grand nombre de gens originaires des campagnes et qui ont émigré dans les villes depuis 1914 ou auparavant à retourner aux champs. A ceux-là aussi on devrait offrir des terres gratuites et des conditions avantageuses d'établissement, et on devrait les presser de décider immédiatement, leur attribuer sans délai leur terre, afin qu'ils se préparent à la cultiver dès le printemps prochain.

Soldats et civils qui vont embrasser la carrière agricole ont tout intérêt à y entrer immédiatement afin de produire dès la saison de 1919 et de profiter des prix rémunérateurs offerts pour les denrées sur tous les marchés du monde. Leur début en 1920 serait plus difficile, parce qu'inévitablement les produits agricoles se vendront moins cher."

L'HOMME QUI LIT.



Un fonctionnaire est parti....

(suite)

Dans une première chronique, nous avons, à plume filante, situé un courant d'opinion qui a motivé ce que l'on peut appeler la grande offensive agricole du printemps 1918. Nous avons sommairement relaté l'arrivée à Québec du fonctionnaire chargé de porter notre rendement agricole à un plus haut—un très haut—degré d'efficacité.

Aujourd'hui, voyons M. Charron à l'œuvre... Nous n'ajouterions pas "à l'épreuve" car il a déjà fort brillamment fait ses preuves. Mais voyons une nouvelle preuve de la dextérité constructive de ses efforts et pour cela "brûlons" le détail des labeurs successifs pour en venir au résultat final.

UNE ŒUVRE.

Ce résultat n'est ni fictif, ni dubitatif.

Il n'est pas matière à opinion.

Il n'est pas discutable, exception faite des petits à-côtés propres à tous les problèmes.

Il s'exprime, se traduit, s'illumine par des chiffres. C'est dire qu'il a l'éloquence tranchante et aigue des données mathématiques.

La paperasse officielle ne rend pas justice à M. Charron en noyant ces chiffres dans des commentaires bien moins expressifs que les chiffres eux-mêmes... Tant de gens ont horreur de lire les rapports commençant par la terminologie usuelle: "J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de... pour l'exercice finissant le..."

Aussi M. Charron, qui n'est pas officiel, eût-il sans doute préféré rendre compte de son administration à ses supérieurs en leur communiquant quelques petites colonnes de chiffres très "parlants" qu'il a compilés avec beaucoup de soins.

Ces données offrent le maximum de sûreté possible. Les voici :

AUGMENTATION DES RECOLTES EN 1918

RECOLTES	SUPERFICIES			AUGMENTATION		
	1917	1918	Différence	%	Boisseaux ou tonnes	Valeur Monétaire
	Acres	Acres	Acres			\$
Blé.....	197,042	296,643	99,601	50.54	1,842,618	4,606,545
Avoine.....	1,584,373	1,823,543	239,170	15.09	6,995,722	6,995,722
Seigle.....	20,294	32,639	12,345	60.83	231,469	347,203
Orge.....	119,785	177,271	57,486	47.99	1,408,407	1,760,509
Sarrazin.....	135,856	184,490	48,634	35.79	984,838	1,231,047
Maïs pour grain.....	21,755	268,388	5,083	22.90	118,180	178,270
Maïs-fourrage.....	47,602	49,843	2,241	4.70	17,928	71,712
Pois.....	57,881	91,712	33,831	53.45	558,212	2,790,060
Haricots (fèves).....	29,086	49,287	20,201	69.45	368,668	2,212,008
Plantes racines.....	38,089	54,333	16,244	42.64	194,928	779,712
Pommes de terre.....	165,634	194,154	28,520	17.21	4,278,000	4,278,000
Fourrages verts.....	60,672	79,650	18,979	31.27	151,824	602,296
Grains mélangés.....	57,352	84,602	27,250	47.51	742,562	938,202
Total.....	2,535,421	3,145,005	609,584	24.03	\$267,912.86

Note :—Pour convertir en boisseaux et en tonnes l'excédent des superficies ensemencées en 1918, on a adopté pour les céréales le rendement moyen à l'acre publié par le Bureau provincial des Statistiques, soit : blé 18.50 boisseau, avoine 29.25, orge 24.50, seigle 18.75, sarrasin 20.25, grain 23.25, pois 16.50, haricots 18.25 et grains mélangés 27.25. Le rendement du maïs-fourrage a été estimé à 8 tonnes à l'acre, celui des plantes-racines à 12 tonnes à l'acre ; celui des pommes de terre à 150 boisseaux et celui des fourrages verts à 8 tonnes à l'acre.

M. Charron table son application de la valeur monétaire de l'augmentation des récoltes en 1918 sur les bases suivantes qui représentent approximativement les cotes actuelles :

Blé \$2.50 le boisseau; avoine \$1.00; seigle \$1.50; orge \$1.25; sarrasin \$1.25; maïs-grain \$1.50; maïs-ensilage \$4.00 la tonne; pois \$5.00 le boisseau; fèves \$6.00; plantes-racines \$4.00 la tonne; pommes de terre \$1.00 le boisseau; fourrages-verts \$4.00 la tonne; grains mélangés \$1.25 le boisseau.

Mais ce n'est pas tout.

Ces chiffres ne sont pas complets et voici pourquoi.

On sait qu'il y a 1001 paroisses dans notre province, ou plus exactement il y avait 1001 paroisses en mars 1918. Or sur ce nombre 842 ont répondu au Service de la Surproduction, communiqué et travaillé de pair avec lui. 842! Chiffre respectable, pas vrai! On ne donne donc dans le tableau de M. Charron que l'augmentation des récoltes obtenues dans les 842 paroisses où s'est exercée directement l'influence du Service. Ceci n'empêche pas, comme l'affirme très raisonnablement M. Charron, que les résultats obtenus dans les 159 autres paroisses qui n'ont pas formé de comités paroissiaux soient en partie attribuables au travail de propagande fait par le Service de Surproduction. Ceci est dû au fait que les nombreux articles agricoles publiés dans tous les journaux, les diverses circulaires qui ont été envoyées aux maires, aux curés et aux officiers des cercles agricoles de toutes les paroisses de la province n'ont pu manquer de stimuler leur zèle comme cette propagande l'a fait chez les collaborateurs immédiats.

Citons M. Charron :

"L'augmentation totale dans la superficie ensemencée réalisée et attribuable à la campagne de surproduction est, sur les fermes consacrées à la grande culture de 609,584 acres. Si nous ajoutons l'augmentation produite par la culture des jardins scolaires, des jardins à domicile et des lots vacants nous atteignons le joli chiffre de 670,644 acres ce qui dépasse de 106,044 l'objectif de 600,000 acres que nous nous étions proposés d'atteindre, cette année. Nous avons lieu d'être fiers de ce résultat."

L'auteur peut mettre sa dernière phrase au singulier! Il en a le droit. Il peut être assuré également qu'on est fier de lui.

N'était l'espace limité, nous pourrions recueillir une foule d'autres petits résultats qui corroborent significativement le grand résultat final. Nous renvoyons le lecteur intéressé aux sources (Rapport du Chef du Service de la Surproduction, Journal d'Agriculture, janvier 1919, etc.) Mais croyons avoir suffisamment prouvé un premier point, à savoir que M. Charron a laissé derrière lui une œuvre.

UNE ESPERANCE.

Il a également laissé une espérance.

Nos gens sollicités avec tant d'instances à la surproduction ont prouvé qu'ils pouvaient faire beaucoup. Ils ont donné leur mesure.

L'agriculteur québécois lui aussi a fait sa preuve.

Il est un peu dans la position du petit gâs intelligent mais musard qui donne un jour la mesure de sa "capacité". Un effort le porte à la tête, c'est-à-dire à l'opposé des régions paisibles où il se cantonnait habituellement. Le coup donné, veut-il piétiner ses lauriers et jouir de sa douce quiétude on lui "tape" dessus.

L'agriculteur de notre province maintiendra-t-il l'effort donné au printemps de 1918?

Lui tapera-t-on dessus comme durant l'hiver 1918?

Nous apprenons de source non officielle il est vrai que le Ministère fédéral n'allouera pas en 1919 de subvention analogue à celle octroyée au

Service de Surproduction. C'est très malheureux. Car il faut de l'argent pour mettre en branle un rouage aussi compliqué que ramifié que l'était ce service spécial.

Notre habitant comprendra-t-il que seule la culture intensive paie.

Les hauts prix actuels se maintiendront-ils ?

Continuera-t-on à désertifier la terre ?

Grosses questions ! Questions grosses de conséquences !

Quoi qu'il en soit, le Chef du Service de la Surproduction a établi la preuve que le cultivateur du Québec a fait beaucoup de progrès, peut faire beaucoup de progrès.

Et cela même est une grande espérance.

UN SOUVENIR.

Ce "sketch" rapide serait incomplet si l'on négligeait de signaler le bon, l'excellent souvenir que M. Charron a laissé à Québec.

Ce souvenir, il vaut une leçon. C'est pourquoi il est bon de le signaler.

Il a laissé d'abord l'impression d'un travailleur acharné.

Beaucoup savent qu'il fut conjointement Chef du Service de la Surproduction et à la même époque chargé de faire valoir les raisons d'exemption militaire des fils d'agriculteurs. Pénible et laborieuse besogne. Après une semaine de labeur à Québec, il fallait venir passer le samedi et le dimanche à St-Hyacinthe et s'atteler à cette corvée. Ajoutez à cela la direction du laboratoire provincial de chimie agricole et vous aurez une idée de la somme d'ouvrage que cet homme peut abattre.

Sa probité, son dévouement—le signataire de cet article en sait quelque chose—sa parfaite "gentilhommerie" lui ont conquis de sûres amitiés.

Nous avons assisté à son départ de Québec.

Nous tenons le sentiment pour une faiblesse et un tour d'esprit particulier nous tourne plutôt les choses à la blague et au scepticisme, n'empêche que pour les amis de M. Charron—et il n'a que des amis à Québec—son départ n'a pas été gai.

On était habitué à son agréable compagnie.

Tous sont venus lui serrer la main. Et ce n'était pas gai.

Un très vieux domestique que M. Charron taquinait répondit : "Vous partez... mais le souvenir..."

Il s'arrêta là.

Son langage en valait bien un plus châtié.

M. Charron, maître ès-arts, docteur ès-sciences de l'Université d'Ottawa, docteur ès-sciences agricoles de l'Université Laval de Québec, chimiste en chef du Laboratoire officiel de la Province, conférencier et ancien chef du Service de la Surproduction en 1918, ancien président de l'Association d'Éducation française dans l'Ontario, donne un bel exemple à la jeunesse.

Il reste pour nous un maître.

Il retourne à son laboratoire de St-Hyacinthe.

H. ARMAND LETOURNEAU.

ABONNEZ-VOUS

Notre journal a pris des mesures pour s'assurer la collaboration des meilleurs écrivains du monde agricole de notre province. En même temps il ne reculera devant aucun sacrifice pour être en état de renseigner les cultivateurs toute l'année durant sur l'état des marchés et les événements qui intéressent le monde agricole. C'est dire qu'il est indispensable à tout cultivateur soucieux de ses intérêts.

L'abonnement n'est que de cinquante sous par année. Abonnez-vous au "Bulletin des Agriculteurs", si vous tenez à être parfaitement renseigné.

Calendrier Avicole pour Janvier

1. Prévenir le Corysa des volailles dont les causes principales sont l'humidité du poulailler, les courants d'air, l'arrivée brusque d'une froide température après un temps de pluie. Une nourriture réchauffante, telle que le maïs, servie aux jours d'humidité, ou encore dès l'apparition subite d'une vague de froid succédant à une température clémente, peut prévenir cette maladie, commune en hiver.

2. Changer régulièrement la litière selon son degré de propreté. Tous les jours, passer la gratte sur la table des juchoirs.

3. Procurer de l'exercice aux poules en semant les grains dans la litière ou même en les cachant sous un tas de balles, de paillettes ou de ripes.

4. Quotidiennement, désaltérer vos poules avec de l'eau froide, ou de la neige—mieux : avec du lait écrémé ou de l'eau, tous les deux servis chauds. Tant que le soleil couvre l'horizon, laisser les châssis ouverts.

5. Ne pas oublier, dans la ration, les légumes tels que choux, betteraves, etc., la matière animale, telle que viande hachée, os broyés et déchets de table. S'assurer que les augets, contenant : écailles d'huîtres, charbon de bois et gravier, soient encore bien garnis.

G. TOUPIN.

—Le Journal d'Agriculture.

Détachez --- faites signer et envoyez-nous ce coupon.

ACTIONS ! ABONNEMENTS !

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

*La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec,
63, rue William, Montréal*

Je demande par la présente mon admission comme membre de "LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE des FROMAGERS de QUÉBEC" et je déclare vouloir souscrire au capital de cette société.....action..... de DIX DOLLARS chacune, payables \$2.00 par année par action.

Veillez en même temps m'inscrire sur la liste des abonnés du "BULLETIN DES AGRICULTEURS". Je vous envoie avec la présente la somme de CINQUANTE CENTINS, prix d'abonnement pour un an à compter de.....

Signature.....

Adresse.....

Date.....

Comité de.....



NOTES



PRIX DES FEVES

Dans le bulletin No 1, 11 janvier 1919, nous avons indiqué comme suit le prix des fèves :

No. 1, Blanches, triées à la main....	9c la lb.
No. 2 " " "	8c la lb.
No. 3 " " "	6½c la lb.
Jaunes et autres variétés.....	7½c la lb.
Jaunes et autres variétés No. 1.....	7½c la lb.
" " " No. 2.....	7c la lb.
" " " No. 3.....	6c la lb.

Nous aurions dû dire :

Blanches No. 1, triées à la main.....	8c la lb.
" No. 2, " "	7c la lb.
" No. 3, " "	5½c la lb.
Jaunes et autres variétés, No. 1.....	6½c la lb.
" " " No. 2.....	6c la lb.
" " " No. 3.....	5c la lb.

LES ŒUFS

Ce sera bientôt l'époque de l'abondance de la production ; déjà la quantité reçue chaque semaine par la Coopérative des Fromagers augmente sensiblement.

Si on en juge par l'an passé, la vente des œufs en coopération, par l'entremise des sociétés coopératives locales et de la Coopérative des Fromagers a donné entière satisfaction. En effet les sociétés qui faisaient depuis plusieurs années des affaires avec la Société centrale ont augmenté considérablement leurs expéditions et de nouvelles sociétés sont venues se joindre à elles.

Il faut cette année développer ce commerce qui donne de si beaux résultats. C'est le premier que toute société coopérative locale doit ambitionner d'établir dans sa localité. Aussi ces associations sont-elles instamment invitées à s'adresser sans retard à la Coopérative des Fromagers pour obtenir des caisses, des étampes, de la papeterie, et tous les articles nécessaires à l'expédition des œufs : elles seront ainsi prêtes à accommoder leurs sociétaires, aussitôt que la production augmentera assez sensiblement pour permettre l'expédition sur les grands marchés.

PORC ABATTU

La température douce de ces derniers jours a été complètement défavorable à la vente du porc gelé. La Coopérative des Fromagers en a reçu pour sa part une quantité assez considérable, et vu l'accumulation forcée, elle se voit obligée de discontinuer pour quelques temps d'en recevoir.

Les cultivateurs qui ont encore des porcs abattus à vendre voudront donc bien ne pas les expédier avant d'avoir fait entente avec elle, elle leur indiquera la date à laquelle elle pourra les recevoir. Ceux qui ne veulent pas se conformer à ces instructions, sont priés de disposer de leurs porcs autrement que par son entremise.

Elle profite de l'occasion pour rappeler à tous les intéressés qu'elle ne peut recevoir de bœuf en quartiers.

PORCS VIVANTS

Quoique le marché soit moins ferme, les porcs vivants se vendent encore bien. L'on conseille donc aux cultivateurs d'expédier leurs porcs vivants par quantités de chars.

NOS ANNONCEURS

Nos lecteurs qui traitent avec nos annonceurs ne doivent jamais oublier de mentionner le "Bulletin des Agriculteurs". Cela portera profit à eux-mêmes d'abord et à nous-mêmes ensuite.

EN GARDE

contre les sollicitateurs, les agents de toutes sortes qui parcourent encore les campagnes pour recueillir des souscriptions au fonds social de telles compagnies, de telles institutions qui ne sont ni coopératives, ni agricoles.

Les cultivateurs qui ont des économies à placer peuvent se renseigner auprès des gens sérieux qui ne manqueront pas de leur indiquer des placements sûrs et en même temps profitables à toute la classe agricole.

A VENDRE

Bon commerce de beurrerie dans tout le comté de Brome, avec maison et grange très confortables. A très bas prix pour paiement comptant. S'adresser pour renseignements complets à

H. WESTON PARRY,
Foster, Qué.

Tirez Profit du Gras de Beurre

Le gras de beurre est cher, plus cher même qu'il n'a été depuis des années, et il n'est pas une seule fromagerie qui puisse se résigner à en perdre une seule livre.

Le beurre se vend à haut prix, parce que c'est l'aliment le plus nécessaire et le plus précieux qui soit.

C'est pourquoi les séparateurs à petit lait De Laval sont devenus plus indispensables qu'auparavant

A l'époque où les séparateurs à petit lait firent leur première apparition, bien que le beurre ne valait alors que de 23 à 30 cents la livre, les fromageries estimèrent que c'était encore faire un bon placement que de se procurer une de ces machines.

Combien plus, aujourd'hui que le gras de beurre vaut de \$1,000 à \$1500 la tonne.

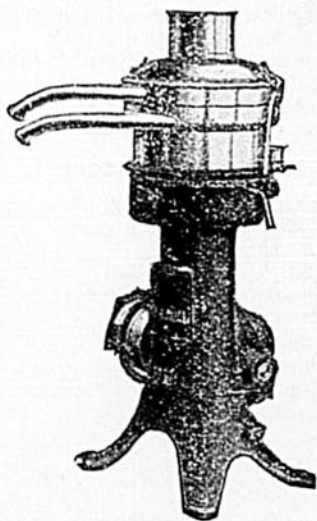
Il n'est pas une seule fabrique qui ait les moyens de supporter les pertes résultant de la négligence à écrémer le petit lait, non plus que de faire ce travail avec une machine de marque inférieure ou démodée.

Plus d'ouvrage, Moins de force motrice

Les nouveaux séparateurs à petit lait De Laval ont une capacité beaucoup plus grande que les anciens. Dans bien des cas, l'une de ces machines fait l'ouvrage de deux ou même trois : il est facile d'établir l'économie que cela représente en force motrice et en combustible.

L'on peut se procurer des machines qui sont mus par courroies, ayant un bras huilé automatiquement, ou encore mus par turbines, ayant un essieu à vapeur et un régulateur à vapeur de précision.

Si vous recevez plus de 2,000 livres de lait par jour, procurez vous notre catalogue complet et obtenez vous même tous les renseignements nécessaires.



THE DE LAVAL COMPANY, Limited

LES PLUS GRANDS FABRICANTS D'APPAREILS DE LAITERIE
AU CANADA.

Seuls manufacturiers au Canada des célèbres écumeuses DE LAVAL et des Silos à fourrages verts IDEAL. Moteurs à essence, barattes et malaxeurs ALPHA. Catalogues envoyés par la poste sur demande.

MONTREAL - PETERBORO - WINNIPEG - VANCOUVER

50,000 succursales et agences dans tout l'univers.

A VENDRE

Nous offrons aux Sociétés Coopératives locales, aux cercles ou coopératives de consommateurs, aux marchands détaillants et même aux particuliers, les produits suivant aux prix indiqués :

BEURRE

Pasteurisé : en pains d'une livre ; boîtes de 50 livres, 54 cts.

Pasteurisé : solide, boîtes de 56 livres, 53½ cts.
No 1 (Choix) : en pains d'une livre, boîtes de 50 livres, 53½ cts.

No 1 (Choix) : solide, boîtes de 56 livres, 53 cts.

Note.—Nous ne pouvons vendre de beurre qu'à ceux qui sont porteurs de licences de détaillants de la Commission des Vivres du Canada. Le numéro de licence devra être mentionné sur toute commande.

Nous ne pouvons vendre aux familles. Inutile donc pour elles d'écrire.

PETITS FROMAGES BLANCS

Dans des boîtes spéciales contenant deux fromages, de 20 à 25 livres chacun.

Fromage doux : 27 cents la livre.

Fromage fort : 30 cents la livre.

Pour un seul fromage, ½ cent la livre de plus que le prix indiqué, soit :

Fromage doux : 27½ cent la livre.

Fromage fort : 30½ cent la livre.

SIROP D'ERABLE

En canistres d'un gallon impérial, par caisses à claires-voies contenant 6 gallons, chacune.

No. 1, \$2.35 ;

No. 2, \$2.25.

En canistres de cinq gallons et barils de 15 et 20 gallons :

No. 1, \$2.15.

Les canistres et barils ne sont pas chargés et ils demeurent la propriété de l'acheteur.

MIEL

Blanc—
En chaudières de 30 lbs. 25c la livre

Brun—
En chaudières de 30 lbs. 21½c la livre

FEVES

Fèves Blanches

No 1 par poches de 120 livres, 10c.

No 2 (belle qualité) : par poches de 120 livres, 9c.

No 3 : par poches de 120 livres, 8c.

Des échantillons pour l'une ou l'autre de ces variétés sont fournis sur demande.

ŒUFS

Caisse de 30 doz. "choisis" 56c
Caisnes payables à 50 cents chacune.

VIANDES FUMÉES

Jambons, 8 à 14 livres..... 36c

Jambons, 14 à 20 livres..... 34c

Jambons, 20 livres et plus..... 32c

Jambons désossés et fumés, 3 cents de plus par livre.

Bacons à déjeuner, 8 à 12 livres..... 41c
(Breakfast Bacon)

Longes désossées et fumées, 8 à 12 livres.... 44c
(Windsor Bacon)

Epaules fumées (pique-nique)..... 30c
(4 à 12 livres)

Jambons désossés et roulés, 4 à 8 livres..... 36c
(Cottage rolls)

Lard salé.

En baril de 200 livres..... 28c

Gras seulement..... 28c

Saindoux pur.

Chaudière de 3 livres..... 33c

Chaudières de 5 livres..... 33c

Chaudières de 10 livres..... 33c

Chaudières de 20 livres..... 31½c

En pains d'une livre..... 33c

Boîte de 56 livres..... 31c

PORC GELE

Pattes longues..... 12½c

Pattes courtes..... 4c

Têtes..... 12c

Epaules préparées..... 28c

Filets..... 37c

Flancs..... 28c

Jambon, 10 à 20 livres..... 30c

Graisse en branches..... 32c

Rognons..... 16c

Longes préparées, 8 à 12 livres..... 35c

Longes non préparées, 12 à 18 livres..... 30c

VEAUX DE CHAMPS

100 à 200 livres. Avec la peau..... 13c

Sans la peau..... 12½c

NOTE

Les prix ci-dessus donnés sont sujets à changements sans avis, et toute commande pour l'un ou l'autre des produits ci-dessus énumérés est toujours sujette à acceptation à Montréal.

CONDITIONS

Strictement comptant. Le montant d'argent nécessaire doit toujours accompagner la commande.

Frais de livraison et de transport au compte de l'acheteur.

S'adresser à :

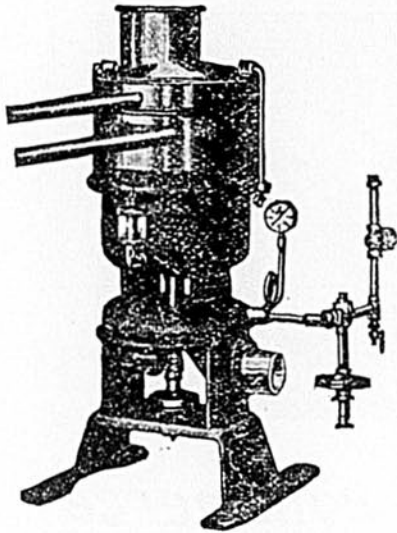
La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec,

63, rue William Montréal. Tel. Main 6857.

Commission des Vivres du Canada. Licence No 9-10920

A MM. les Beurriers et Fromagers amis du progrès

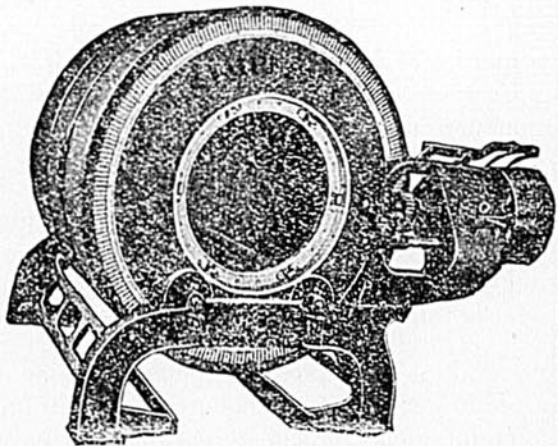
et soucieux de leurs intérêts et des intérêts de leurs patrons,
nous offrons



Un centrifuge **SIMPLEX**, économique, simple, durable, pouvant servir pour le lait entier et le petit lait, moyennant l'échange d'une simple pièce de 25c et qui vous assurera toute la crème de tout votre lait.

Un pasteurisateur **SUCCESS**, qui vous permettra de mettre votre crème dans un état de parfaite conservation en attendant la fabrication du beurre, et de rendre uniforme la crème reçue des petits séparateurs. (Voir illustration dans Bulletins précédents.)

Une baratte **SIMPLEX**, qui vous donnera l'avantage de retirer tout le beurre de toute votre crème avec la facilité de travail qu'assure une machine laissant la fabrication visible.



Aussi toutes autres machines des meilleures marques et les fournitures qui vous donneront entière satisfaction.

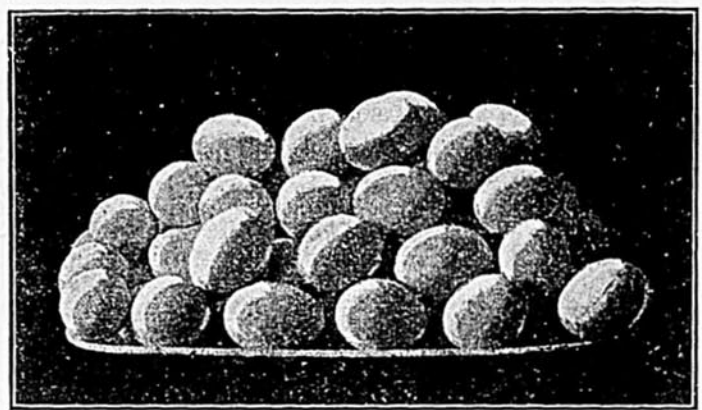
**AVEZ-VOUS ESSAYÉ LA PRESURE NADEAU ?
AVEZ-VOUS EU NOS HUILES ?**

B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal

Main 5570 — Westmount 4120

Demandes de renseignements appréciées

“Du producteur au consommateur par la coopération”



C'est dans le commerce des œufs

que les sociétés coopératives de paroisses ont fait leurs débuts et c'est en travaillant au développement de ce commerce qu'elles assureront leurs succès définitifs.

C'est maintenant le temps de s'organiser pour faire des affaires très actives dans cette ligne durant toute l'année qui commence. Les coopératives de paroisses forment avec la Coopérative des Fromagers l'organisme idéal pour donner entière satisfaction sous tous rapports aux intéressés.

Les secrétaires de coopératives de paroisses sont priés de s'adresser à nous dès maintenant pour obtenir des caisses spéciales, étampes en caoutchouc, papeterie, et en même temps recevoir les indications nécessaires pour l'expédition des œufs.

“La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec”
57 - 59 - 61 - 63, rue William, Montréal.